



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DES VOSGES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A UNE DEMANDE DE LA SOCIETE
ROUTIERE ET DE DRAGAGES DE L EST (S.R.D.E) POUR LA
PROLONGATION DE L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE ROCHES
ALLUVIONNAIRES, POUR UNE DUREE DE 7 ANS, SITUEE SUR LE
TERRITOIRE DES COMMUNES DE CHARMES ET CHAMAGNE.**

Par arrêté n° 76/2025/ENV du 9 octobre 2025, la préfète des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du 1^{er} novembre 2025 à 8h au 19 novembre 2025 à 12h, soit 19 jours consécutifs, sur la demande présentée par la Société Routière et de Dragages de l'Est (S.R.D.E) de prolonger l'exploitation d'une carrière de roches alluvionnaires, pour une durée de 7 ans, située sur le territoire des communes de Charmes (88130) et de Chamagne (88130), lieu-dit « ferme du Saulcy », ainsi que l'enregistrement d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant, notamment une note de présentation non technique, l'étude d'incidence environnementale, l'arrêté préfectoral dispensant d'une évaluation environnementale, du 1^{er} novembre 2025 à 8h au 19 novembre 2025 à 12h en mairie de Charmes et Chamagne aux jours et heures ouvrables de celles-ci ou sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6770/>

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.88.71) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr.

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à M. Christophe DIDIER – cdsrde88@orange.fr

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Charmes et Chamagne. Il pourra également les adresser :

- par correspondance, à la mairie de Chamagne, 42 rue de Lorraine 88130 CHAMAGNE au commissaire enquêteur qui les annexera alors au registre d'enquête,
- sur le site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé permettant de transmettre toute contribution et proposition directement à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6770/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6770@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6770/> donc visibles par tous.

Mme Françoise BUFFET assurera les fonctions de commissaire-enquêteur et se tiendra à la disposition du public :

- Mercredi 5 novembre 2025 à Chamagne, de 14H30 à 16H30
- Samedi 15 novembre 2025 à Charmes, de 9H30 à 11H30
- Mercredi 19 novembre 2025 à Chamagne, de 10H à 12H.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et en mairie de Charmes et de Chamagne.

Au terme de l'enquête, la préfète des Vosges est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale.

